

Jambes, le 21 octobre 2022

Monsieur David Clarinval
Ministre de l'Agriculture
Rue des Petits Carmes, 15 - 6ème étage
1000 BRUXELLES

REF : N&P/800.46/MAF/LAV

**Concerne : Consultations publiques de la Commission sur les nouveaux OGM dans l'agriculture biaisées : une voie toute tracée pour une déréglementation des nouveaux OGM.
Lettre ouverte à la Commission européenne**

Monsieur le Ministre,

La **Commission européenne** a publié le 18 octobre son programme de travail pour 2023 par lequel elle **abandonne toute prétention à maintenir la législation existante sur les OGM**. Ce programme montre que la Commission s'est clairement engagée à assouplir, pour certains nouveaux OGM, les exigences existantes, ou à les abandonner complètement, aux dépens de notre environnement, de notre santé, et du droit de savoir et de choisir des agriculteurs et consommateurs. Ceci va à l'encontre de l'Arrêt de juillet 2018 de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), selon laquelle les produits issus de nouvelles technologies génétiques sont des OGM à part entière et doivent donc rester soumis à la législation européenne OGM existante qui prévoit une analyse de risques sur la santé et l'environnement, la traçabilité des produits et leur l'étiquetage.

Si la Commission fait fi de l'arrêt de la CJUE, des plantes produites par certaines nouvelles techniques génomiques et tolérantes à plusieurs herbicides à la fois, produisant des substances altérées et potentiellement toxiques, pourront se retrouver dans notre alimentation à notre insu. De plus, des herbicides seront utilisés en plus grande quantité sur ces cultures et dispersés davantage encore dans notre environnement et en concentration plus importante dans nos assiettes.

La Commission a justifié sa position, notamment sur base d'une consultation « publique » réalisée cet été.

Cependant, 41 organisations européennes/internationales et nationales, dont Nature & Progrès Belgique, critiquent fortement cette consultation publique trompeuse et non transparente relative à la législation européenne en matière d'OGM. Elles ont d'ailleurs adressé ce 4 octobre une **lettre ouverte à la Commissaire européenne à la Santé, Madame Kyriakides** (voir fichier attaché). Elles y exprimaient leurs profondes préoccupations quant à la manière dont la Direction générale de la Santé a mené le processus de consultation sur les éventuels assouplissements de la législation européenne en matière de nouveaux OGM. Processus de consultation dont elle est censée tenir compte.

Déjà la consultation publique de la Commission de 3 mois clôturée le 22 juillet, basée sur un questionnaire, était caractérisée par une forte partialité quant au contenu et au choix des questions qui, ensemble, semblaient formulées dans le but d'affaiblir la réglementation existante sur les OGM. Les scénarios d'options politiques possibles pour réglementer les nouveaux OGM n'ont pas été communiqués, comme il se doit dans ce type de consultation. Cela constitue un manque de transparence flagrant.

Cette consultation a été suivie d'une autre consultation mais cette fois « ciblée » auprès de parties prenantes - choisies par la Commission mais non divulguées - dont plusieurs ONG et les Etats membres.

Des erreurs manifestes dans le questionnaire ciblé ont rendu la réponse impossible pour de nombreuses ONG. Certaines ont rempli le questionnaire, mais ont dû retirer ou corriger leurs réponses par la suite. L'enquête était tout à fait unilatérale et ne répondait finalement pas aux normes pour une consultation ciblée exigées par la Commission européenne elle-même. **C'est pourquoi les résultats de ces consultations ne peuvent pas constituer une base de décision solide et sérieuse pour une modification du cadre juridique relative à certaines nouvelles technologies génomiques dans l'agriculture.**

Les signataires estiment que la consultation « ciblée » souffre des graves lacunes suivantes : elle était basée sur des opinions et des spéculations et pêchait par manque de données fiables. Les questions et les possibilités de réponses étaient formulées de manière ambiguë et/ou partielle, la sélection et la pondération des participants étaient caractérisées par un manque de transparence. L'évaluation de la durabilité et l'évaluation des risques étaient mélangées de manière inappropriée et il y avait des conflits d'intérêts chez les consultants en charge de la rédaction du questionnaire. Les signataires estiment aussi que de la consultation de certaines de ses parties qui ne correspondent pas aux standards de la Commission devrait être répétée.

Nous avons pris connaissance que plusieurs Etats membres ont eu des difficultés à répondre à cette consultation « ciblée » et en ont informé la Commission. **Nous souhaiterions avoir votre avis sur cette procédure.**

Nous vous demandons aussi quelle est, à ce stade, la position de la Belgique.

Nous vous réitérons notre demande relative au maintien des nouveaux OGM dans la réglementation existante afin de pouvoir évaluer leurs risques pour l'environnement et la santé avant toute dissémination dans l'environnement et afin qu'ils soient tracés et étiquetés. Le principe de précaution de l'UE doit impérativement être appliqué aux nouvelles technologies génétiques et à leurs produits OGM.

Nous ne nous opposons pas à l'utilisation des nouveaux OGM. Mais nous sommes d'avis qu'ils doivent impérativement pouvoir être contrôlés avant et après dissémination, ainsi que tracés et étiquetés. Le droit de choisir de l'agriculteur et du consommateur doit être préservé de même que la santé humaine et le bon fonctionnement de nos écosystèmes face à ces nouvelles technologies non maîtrisées. Appliquées aux plantes, elles sont soumises à des erreurs génétiques génératrices d'effets non-intentionnels, erreurs abondamment décrites dans la **littérature scientifique indépendante**. Ceci alors que les avantages déclarés par l'industrie de ces nouveaux OGM ont de surcroît été surestimés et sont basés sur des promesses des firmes agrochimiques et semencières non vérifiables pour l'instant.

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre meilleure considération.

Nature & Progrès Belgique

Marc Fichers (*Secrétaire général*)

marc.fichers@natpro.be

Catherine Wattiez (*chargée de mission OGM*)

catherine.wattiez@skynet.be



Canopea

Sylvie Meekers (*Directrice générale*)

s.meekers@canopea.be

Anne-Laure Geboes (*campagne biodiversité*)

al.geboes@canopea.be



Velt

Leen Laenens (*Présidente*)

leen@velt.nu

Stijn Overloop (*Directeur*)

stijn@velt.nu



Réseau Meuse Rhin Moselle (RMRM)

Corentin Hecquet (*coordinateur*)

corentin.hecquet@gmail.com

Frank Adams (*Président*)

